

15/02/2015

Naissance de la plateforme SO-SO

Le 15 janvier 2015, Evita Martin et Réda Duchemin ont lancé une nouvelle plate-forme de financement participatif dédiée aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. Cette plate-forme, nommée SO-SO, vise à mettre en relation des porteurs de projets s'inscrivant dans le cadre de l'ESS et des particuliers désireux de soutenir ce modèle entrepreneurial. SO-SO a été créée sous le statut d'Intermédiaire en Financement Participatif (IFP) et offre différents types de financement : le don (avec ou sans contrepartie) et le prêt (avec ou sans intérêts)

La plateforme peut également agir en tant qu'intermédiaire, les crédits rémunérés n'étant pas accordés par elle-même mais par un établissement de crédit dont elle est partenaire. Dans ce cas, elle ne sera pas agréée en tant qu'établissement de crédit, mais relèvera du statut d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP), immatriculé sur le registre unique de l'ORIAS (Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance). Ce registre est consultable le site de l'ORIAS.

SO-SO: La Plateforme de Financement Participatif dans les Bouches du Rhône pour les projets de l'économie sociale et solidaire

Dans un contexte économique fragile, l'assèchement des ressources publiques combiné à la frilosité des banques privées rend l'accès aux financements particulièrement difficiles, tant pour les entreprises que pour les porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire.

Le financement participatif, ou « crowdfunding », apparaît comme une solution concrète en plein développement. Le volume d'argent récolté et le nombre de projets qui voient le jour sont en pleine expansion.

SO-SO, plateforme marseillaise de financement participatif, créée le 15 janvier 2015 par Evita Martin et Réda Duchemin va permettre à des particuliers de soutenir financièrement des projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Arizuka est le premier site de crowdfunding entièrement dédié à l'intérêt général ! Particuliers, associations ou entreprises peuvent y présenter des projets solidaires, d'innovation sociale, de développement durable, de promotion culturelle ou des biens communs et collecter des fonds en ligne auprès du public

Le lundi 22 février aura lieu l'inauguration de SO-SO dans les locaux de l'ASPEAS (agence provençale pour une économie alternative et solidaire), 28 Boulevard National 13001 Marseille

Les partenaires institutionnels potentiels de la plateforme (Conseil Régional, Général, Mairie, etc.), toutes les structures de l'économie sociale et solidaire, des particuliers intéressés par le financement participatif ainsi que des associations y sont invités.

Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ?

Sous le label "[économie sociale et solidaire](#) (ESS) se retrouvent des entreprises de type coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Leurs modes de gestion reposent sur un fonctionnement démocratique et participatif. Les bénéfices réalisés sont strictement encadrés et réinvestis, le profit individuel est proscrit.

Pour en savoir plus : cf. [Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire](#) publiée au Journal officiel le 1er août 2014.

<http://www.economie.gouv.fr/ess-economie-sociale-solidaire>

Et le financement participatif : crowdfunding ou crowdlending ?

Le crowdfunding, vient littéralement de « crowd » : la foule et « funding » : financement. Le financement par la foule ou financement participatif.



Depuis quelques temps, nous assistons à l'apparition d'un nouveau mode de financement, le crowdlending ou prêt participatif.

Et le financement participatif : crowdfunding ? Nous sommes convaincus, chez Ecobole, que le choix de s'orienter vers ce type de financement offre de nombreux avantages qui peuvent impacter en profondeur les projets qui s'y soumettent.

Plus que des investisseurs, une communauté

Réalité pour certains, le crowdfunding est encore un concept, voir une utopie pour beaucoup. Pourtant, il suffit de jeter un coup d'œil aux projets déjà financés sur Ulule pour voir qu'une communauté solide et beaucoup de motivation, ça peut faire bouger des montagnes.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, une introduction au crowdfunding s'impose. Si vous ne savez pas précisément ce qui cache derrière cet anglicisme, vous pouvez lire la petite histoire du crowdfunding.

Pour résumer donc, le crowdfunding c'est un projet, des gens, des réseaux sociaux. Des sous sont collectés dans un seul et même but : la réalisation du projet. Ce sont ces petits sous, qui, mis en commun, vont donner naissance à un beau budget. Plutôt simple, non ?

Le crowdfunding, ce n'est pas un don désintéressé, il ne s'agit pas d'actions de charité. L'internaute qui donne n'est pas seulement souscripteur, il devient prescripteur car il a le pouvoir de porter à son tour le projet, il interagit sur la notoriété, la visibilité et la crédibilité du projet ainsi que la réputation du porteur.

Le Crowdfunding[1] est une approche permettant le financement de projets en faisant appel à un grand nombre de personnes ordinaires (internauts, réseaux de contact, amis, etc.) pour faire de petits investissements. Une fois cumulés, ces investissements permettront de financer des projets qui auraient potentiellement eu de la difficulté à recevoir un financement traditionnel (banques, investisseurs, etc.). Grâce aux réseaux sociaux et aux communautés en ligne, il devient aujourd'hui facile et peu coûteux de rejoindre un grand nombre de personnes potentiellement intéressées à soutenir des projets.

« L'union fait la force », « les petits ruisseaux font les grandes rivières »... Le crowdfunding se base sur cette logique. Ce sont les petits efforts accumulés qui peuvent faire aboutir de grands projets. A une époque où règnent en maîtres les réseaux sociaux et les communautés en ligne, le crowdfunding ou financement communautaire est le meilleur moyen de faire appel à la générosité des uns et des autres pour concrétiser son projet. De la finance solidaire en somme.

Crowdfunding, le financement communautaire

Né comme beaucoup de nouveaux mouvements aux Etats-Unis dans les années 2000, le Crowdfunding (de crowd, foule en anglais) consiste en la mise en relation d'une communauté déjà existante ou créée pour l'occasion et d'un porteur de projet en quête de financement. N'importe quel internaute séduit par le projet peut ainsi y participer en contribuant financièrement. Les participations peuvent démarrer dès 5 ou 10€ car c'est la capacité à mobiliser un maximum de personnes qui permettra le succès.

Le financement participatif ou crowdfunding est une immense opportunité pour tout porteur d'idées.

Un concept créatif, un peu trop visionnaire au goût des banquiers ? Il suffit de déposer son idée sur un site de crowdfunding et ce sont les internautes qui jugent si oui ou non le jeu en vaut la chandelle.

Pour chacun d'entre nous, c'est aussi une formidable opportunité de faire émerger des idées et des tendances qui ne sont pas imposées par les modèles économiques actuels. C'est l'occasion de sortir du moule en quelque sorte !

Crowdfunding-financement-projet

Grâce au financement communautaire, un lien particulier se crée entre porteur de projet et contributeurs. On ne parle plus de retour sur investissement dans le sens pécuniaire du terme. Le contributeur reçoit des récompenses en nature, à hauteur de son investissement.

Cela peut prendre la forme d'une carte postale reçue de l'autre bout du monde pour un contributeur ayant participé à l'élaboration d'un carnet de voyage, un concert privé donné à domicile ou encore l'occasion d'aller sur scène avec une troupe de théâtre pour clore la pièce qui n'aurait jamais pu être montée sans ce type de financement.

Le crowdfunding rassemble des individus pour un projet humain, une expérience collective.

En résumé : le crowdfunding consiste à faire appel aux internautes pour concrétiser les créations et les projets les plus divers : création de start-up, musique, films, jeux vidéo, livres, recherche...

Le crowdfunding est un mode de financement participatif qui bouscule l'économie ; il est fondé sur d'autres critères que la recherche unique de profit. Cette nouvelle tendance, qui s'inscrit dans le mouvement de l'économie collaborative, est avant tout une expérience de capital social partagé.

L'épargne des particuliers mal utilisée

L'assurance vie (1 450 Mds€) représente aujourd'hui 40 % du patrimoine financier des Français, contre 5 % seulement dans les années 1980. Mais une grande part de cette assurance

vie ne finance pas l'économie « productive »... mais le déficit public ! 290 Mds€ sont placés dans la dette publique française, contre 60 Mds€ en actions non cotées (PME/ETI). Des chiffres à comparer au montant dérisoire (200 M€) investi chaque année en fonds propres dans les jeunes entreprises innovantes.

Les jeunes entreprises à potentiel : un désert de financements, aggravé en temps de crise

Les entreprises en croissance ont du mal à se financer. Les banques réduisent les crédits et les sociétés de capital risque ralentissent leurs engagements, les montants d'investissements limités (< 1 M€) ne permettant pas de couvrir des frais de gestion élevés et donc d'offrir une rentabilité acceptable.

Le crowdfunding, nouvelle forme de financement pour relancer l'économie

Dans un monde où la crise économique côtoie la défiance des Français aux placements intermédiés (FIP, FCPI, etc.), le financement participatif en capital, qui permet aux épargnants d'investir en direct des petits montants dans des TPE/PME de leur choix peut être une alternative durable pour soutenir l'économie en redonnant aux citoyens du sens à leurs placements. En développant la culture d'entreprise, le crowdfunding peut permettre de réconcilier les épargnants avec les chefs d'entreprise.

Ne pas confondre financement et production communautaires

Depuis quelques années, les grandes maisons de disques (Universal, Sony Music Entertainment, EMI et Warner en tête) se font grignoter leurs parts de marché par des beaucoup plus petits.

MyMajorCompany, SellABand, Artistshare, Spidart, Slicethepie ou NoMajorMusik, ces noms sonnent-ils à vos oreilles ? Il s'agit de labels communautaires qui font de n'importe quel internaute lambda un actionnaire : l'internaute mise sur le succès d'un artiste et espère ainsi un retour sur investissement.

Dans le cas du crowdfunding, c'est différent. La participation financière est destinée au projet lui-même et ne sera pas reversée aux investisseurs. Cependant, les financeurs y gagnent aussi bien sûr. Ils ont le pouvoir de développer et de pousser des projets alternatifs qui n'auraient jamais pu aboutir sans leur apport. Et c'est une sacrée récompense ! Et c'est sans compter les avantages en nature qu'ils perçoivent (un CD dédicacé, un extrait de making-off d'un court métrage, voir son nom au générique d'un documentaire etc.).

Sur les deux plateformes que nous animons actuellement (ecobole.com pour le crowdfunding et ecobole-lend.com pour le crowdlending), la notion de communauté est au cœur de notre action. En effet, les écoboliens amenés à financer les projets proposés sont d'abord et avant tout des personnes mues par une même volonté de faire avancer les choses en matière de développement durable.

Ainsi, plus que la rentabilité des projets, ils s'intéressent surtout à leur portée environnementale, leur faisabilité et l'impact positif qu'ils pourraient avoir pour la société. Par ailleurs, la possibilité d'échanges permanents entre contributeurs et porteurs de projet durant une campagne offre une réelle opportunité pour ces derniers de confronter leur offre à de potentiels utilisateurs.

C'est d'ailleurs l'un des aspects importants sur lequel nous insistons dans les phases de préparation précampagne.

Une réelle « caisse de résonance » pour les projets

Faire le choix de proposer son projet au financement participatif, c'est également avoir l'assurance d'une grande visibilité via les plateformes. Ainsi, vous disposez d'un espace de communication important dans lequel vous allez pouvoir, avant même que votre projet ne soit lancé, le promouvoir auprès d'un grand nombre de visiteurs.

Dans le cas d'Ecobole et du fait même de sa spécialisation exclusive sur les projets environnementaux, vous pouvez atteindre, de manière simple, un public ciblé, particulièrement sensible à vos problématiques et ne demandant qu'à vous accompagner si vous arrivez à le convaincre du bien-fondé de votre démarche.

Nous sommes convaincus, chez Ecobole, que le choix de s'orienter vers ce type de financement offre de nombreux avantages qui peuvent impacter en profondeur les projets qui s'y soumettent.

Plus que des investisseurs, une communauté

Sur les deux plateformes que nous animons actuellement (ecobole.com pour le crowdfunding et ecobole-lend.com pour le crowdlending), la notion de communauté est au cœur de notre action. En effet, les écoboliens amenés à financer les projets proposés, sont d'abord et avant tout des personnes mues par une même volonté de faire avancer les choses en matière de développement durable.

Ainsi, plus que la rentabilité des projets, ils s'intéressent surtout à leur portée environnementale, leur faisabilité et l'impact positif qu'ils pourraient avoir pour la société. Par ailleurs, la possibilité d'échanges permanents entre contributeurs et porteurs de projet durant une campagne, offre une réelle opportunité pour ces derniers de confronter leur offre à de potentiels utilisateurs.

C'est d'ailleurs l'un des aspects importants sur lequel nous insistons dans les phases de préparation précampagne.

Une réelle « caisse de résonance » pour les projets

Faire le choix de proposer son projet au financement participatif, c'est également avoir l'assurance d'une exposition importante via les plateformes. Ainsi, vous disposez d'un espace de communication important dans lequel vous allez pouvoir, avant même que votre projet ne soit lancé, le promouvoir auprès d'un grand nombre de visiteurs.

Dans le cas d'Ecobole et du fait même de sa spécialisation exclusive sur les projets environnementaux, vous pouvez atteindre, de manière simple, un public ciblé, particulièrement sensible à vos problématiques et ne demandant qu'à vous accompagner si vous arrivez à le convaincre du bien-fondé de votre démarche. Le financement participatif s'étoffe avec l'émergence du prêt participatif (ou crowdlending) offrant de nouvelles opportunités aux particuliers souhaitant faire fructifier leurs investissements en soutenant des projets d'entreprise.

Le prêt n'est plus l'apanage des banques

Depuis de nombreuses années, la notion de prêt est réservée aux organismes financiers traditionnels tels que les banques ou les structures dédiées.

L'évolution de la réglementation en termes de financement participatif, votée en octobre dernier et applicable depuis janvier, a changé la donne. Outre les avantages fiscaux, elle a ouvert la possibilité aux plateformes de proposer à leurs contributeurs d'investir sous forme de prêts et non plus uniquement sous forme de dons.

Il est donc désormais possible de contracter un prêt dans le cadre du soutien à un projet et ceci directement sur les plateformes de financement participatif.

Des prêts encadrés

Cette « révolution » en termes de placement a rendu nécessaire la mise en place de règles spécifiques limitant les montants maximum des investissements permettant aux particuliers de contracter des prêts rémunérés directement auprès des entreprises.

Ainsi, le législateur a fixé à 1000€ par projet l'investissement maximal que vous pouvez effectuer sans poser de limite quant au nombre de projets dans lesquels vous pouvez investir. De même, les prêts sont généralement octroyés pour une durée variant entre 18 et 60 mois.

Parallèlement, les projets proposés au financement participatif dans le cadre du crowdlending ne pourront excéder un montant global d'1 million €.

De réelles opportunités pour les contributeurs

Le recours aux prêts participatifs offre de réelles opportunités en termes de rémunération des capitaux investis. Ainsi, bien que les intérêts perçus soient variables en fonction des projets soutenus et du degré de risque, ils sont en moyenne compris entre 3,5% et 10% par an. Ces taux sont à comparer aux rendements actuels des différents produits financiers d'épargne proposés par les banques comme le Livret A (1%/an).

Cependant, il est important d'avoir en tête que ces rendements ne sont pas garantis et qu'ils s'inscrivent dans la valorisation de la prise de risque de l'investisseur.

Soucieuse d'offrir les plus grandes opportunités de réussite aux porteurs de projets sociaux et solidaires qu'elle soutient, SO-SO vient juste d'obtenir son autorisation pour la mise en place de prêts participatifs via sa plateforme www.ecobole-lend.com

Afin d'assurer la plus grande transparence sur son fonctionnement et être conforme à la réglementation en vigueur, SO-SO a procédé, depuis longtemps à l'ensemble des démarches qui lui permettent aujourd'hui d'être à la fois reconnue officiellement par l'ORIAS comme plateforme de financement participatif et comme entreprise solidaire.

Trois projets ont déjà vu le jour et seront présentés lors de cette inauguration. Il s'agit pour eux de :

-> participer au développement local (ancrage territorial, démocratie participative, création d'emploi, écodéveloppement, équité territoriale, participation au développement local),

-> favoriser la cohésion sociale (lien social, égalité des chances, ouverture et diversité culturelle, solidarité envers les personnes en difficulté, action en faveur des circuits courts / commerce équitable),

-> impulser un changement sociétal (innovation, promotion d'un mode de développement solidaire et équitable, lutte contre les discriminations, partenariats),

Mode d'emploi si vous souhaitez financer un projet

Vous avez eu le coup de foudre pour un projet présenté sur notre plateforme ? Allez-y, soutenez-le !

La procédure à suivre est très simple. Lorsque vous êtes sur la page du projet, prenez-en connaissance en regardant les images et les textes qui le décrivent. Après réflexion, cliquez sur Contribuer ! Ensuite, vous n'aurez plus qu'à vous laisser guider par les indications données.

Lors de l'inauguration, les quatre premiers projets mis en ligne sur la plateforme ont été présentés au public :

- Cas de conscience : projet porté par quatre jeunes services civiques de la mission locale de Dijon, consiste à étudier « l'effet témoin » en filmant la réaction des passants face à une agression physique.
- Rire du temps : projet porté par Liliplume, consiste à rompre l'isolement des personnes âgées d'un service de l'EHPAD de Champmaillot en proposant 12 demi-journées clown.
- Faites de la musique avec Sports pour tous (et la MJC Dijon Grésilles) : lancement d'un événement combinant l'activité physique et la musique pour tout public en créant un lien social. Cette journée se tiendra le 21 Juin 2014.
- Chic, aujourd'hui on sort avec Fil-Ô-Mène : de belles échappées à destination des personnes âgées aux pathologies diverses liées au vieillissement pour les sortir de leur cadre de vie monotone et routinier et mettre ainsi un peu de soleil dans leur univers.

Ces projets ont fait partie de la première session sur le site de financement participatif, 2 d'entre eux ont aboutis : "Faites de la Musique avec Sports pour Tous" et "Rire du Temps". De nouveaux projets sont désormais en ligne (Festival Ciné - Attac 2014, Croc Chanson - De la chanson au dessin et Rézo'Fêt'Live)

Vous pouvez dès maintenant participer aux contributions financières de ces projets sur www.grainesdestart.fr. Et si vous disposez d'un projet innovant à déposer sur la plateforme, contactez-nous au 03 80 50 90 47 – contact@pole-economie-solidaire21.org